

**SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Mis en ligne sur le site Internet de la ville de Libourne le 22 décembre 2023

**23-12-264**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Bilal HALHOUL pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**VOIRIE – CIRCULATION**

**DÉNOMINATION DE VOIE - ALLÉE DE LA PLANTE**  
-----

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les voies communales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de valider le principe de procéder à la nomination et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Considérant qu'il appartient également au Conseil municipal de procéder à la nomination des voies communales y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au Conseil municipal pour avis,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

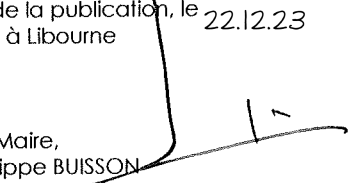
Le Conseil Municipal :

- approuve la dénomination de la voie qui dessert la résidence « la Plante » depuis l'avenue de Gourinat en « Allée de la Plante »

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.12.23 et de la publication, le 22.12.23  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Commune de Libourne

